

# REVUE DE PRESSE

---



12/03/2025



FONCTION PUBLIQUE

# Grégory Joron devient le nouveau secrétaire général de la FSMI-FO, rebaptisée Unité.MI FO

Le leader du syndicat de police Unité prend la tête de la fédération Unité.MI FO (ex-FSMI-FO), lors du congrès de la fédération à La-Teste-de-Buch (Gironde), mercredi 12 mars 2025. Élu à l'unanimité, il succède à Yves Lefebvre, en poste depuis 2016.



Grégory Joron lors d'une manifestation d'Unité en vue des JOP, mercredi 10 janvier 2024 à Paris. AEFinfo - Hippolyte Radisson

Grégory Joron est élu à l'unanimité secrétaire général de la Fédération des syndicats du ministère de l'Intérieur Force ouvrière, mercredi 12 mars 2025 à La Teste-de-Buch. La veille, la fédération a été rebaptisée "Unité.MI FO" (1). L'actuel secrétaire général du syndicat Unité, qui conservera cette fonction en parallèle, succède ainsi à Yves Lefebvre, élu en 2016 (lire sur AEF info ([https://www.aefinfo.fr/depeche/539924-force-ouvriere-yves-lefebvre-elu-a-la-tete-de-la-federation-du-ministere-de-linterieur-rejointe-par-fo-prefectures](https://www.aefinfo.fr/depeche/539924-force-ouvriere-yves-lefebvre-elu-a-la-tete-de-la-federation-du-ministere-de-linterieur-rejointe-par-fo-prefectures)))).

Élu à la tête du syndicat de gradés et gardiens en 2020 puis réélu en juin 2023 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/694315-gregory-joron-reelu-secretaire-general-dunite-sgp-police-fo-notre-voix-doit-porter-plus-quavant>)), Grégory Joron, ancien CRS, dirigera la fédération pour les quatre prochaines années. Un mandat qui inclut donc les élections professionnelles de décembre 2026, auxquelles les organisations se préparent déjà.

Deuxième organisation en 2022

La FSMI-FO, victorieuse des élections en 2018, est descendue à la deuxième place en 2022 face à l'alliance de la CFE-CGC et de l'Unsa Fasmi (désormais Fasmi) au sein d'un "bloc syndical" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/683817-elections-professionnelles-le-bloc-syndical-entre-cfe-cgc-et-uns-simpose-au-ministere-de-linterieur>)). La fédération avait toutefois amélioré son score, passant de 34,44 % des voix à 35,13 %. Au sein du périmètre police, Unité est arrivé deuxième avec 37 % des voix, en 2022. "Nous sommes le syndicat majoritaire dans la police nationale si l'on applique les règles de répartition du décret de la loi de transformation de la fonction publique qui crée les CSA (comités sociaux d'administration). Le bloc, c'est une liste, pas un syndicat", faisait valoir Grégory Joron à AEF info lors du dernier congrès d'Unité, en juin 2023 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/694315-gregory-joron-reelu-secretaire-general-dunite-sgp-police-fo-notre-voix-doit-porter-plus-quavant>)).

La FSMI est composée d'Unité, de FO centrale, FO PP (Préfecture de police), FO Sic-Mi, du SNPC (Syndicat national des personnels civils), FO gendarmerie et de FO ouvriers d'État. L'Union des officiers, syndicat minoritaire du corps des officiers, a quitté la bannière FO en 2018 pour rejoindre la Fasmi (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/576040-lunion-des-officiers-quitte-force-ouvriere-pour-rejoindre-lunsa>)). La même année, le Snipat a quitté FO, s'alliant d'abord avec la Fasmi (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/593455-elections-professionnelles-dans-la-police-nationale-lunsa-fasmi-et-le-snipat-presentent-des-listes-communes>)), puis avec la CFE-CGC en 2022.

Yves Lefebvre, qui était auparavant lui aussi secrétaire général d'Unité SGP police, fait savoir à AEF info qu'il va désormais se consacrer exclusivement à ses fonctions de président de l'Anas (Association nationale d'action sociale des personnels de la police nationale et du ministère de l'Intérieur).

(1) L'organisation l'écrit "Un1té.MI.FO".

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL\_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL\\_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 727821  2 min de lecture

Par Hippolyte Radisson Publiée le 12/03/2025 à 10h41

## FINANCES

## "La Lolf, une réussite administrative mais un échec politique"

Par **Bastien Scordia** - 11 mars 2025 - 4 min de lecture

*"Outil de sérieux budgétaire et de rationalisation de la procédure budgétaire", la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) "semble avoir échoué, au moins dans sa capacité juridique à limiter la dette et les déficits de la France", estime le haut fonctionnaire Erwann Laperdrix\* dans une note pour la Fondation Jean-Jaurès. Extrait.*



Image d'illustration générée par Midjourney

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour comprendre les raisons de l'échec politique que représente la Lolf. Le gouvernement comme le Parlement ne peuvent percevoir l'ensemble des flux budgétaires et fiscaux pour chaque politique publique. La pratique budgétaire et les exceptions prévues par la Lolf empêchent une vision consolidée du budget de l'État. D'abord, la trajectoire des finances publiques est composée de trois parts différenciées : les dépenses des administrations publiques centrales (Apuc, c'est-à-dire les dépenses de l'État), les dépenses des administrations locales (Apul, c'est-à-dire les dépenses des collectivités territoriales) et les dépenses des administrations de la Sécurité sociale (Asso, c'est-à-dire les dépenses de la Sécurité sociale). Le débat politique se concentre de façon trop récurrente et caricaturale sur le budget de l'État.

Par ailleurs, les flux budgétaires de l'État ne sont pas totalement transparents. En effet, la Lolf prévoit par exemple des taxes affectées, c'est-à-dire des recettes fiscales affectées à tel ou tel opérateur ou organisme. Ce genre d'exceptions contrevient au principe d'universalité qui irrigue les finances publiques françaises et crée du clientélisme et de faux espoirs sur une perpétuelle augmentation du budget des opérateurs, par exemple. La discussion politique du budget de l'État ne peut pas être limitée par des exceptions à la Lolf. À l'instar des niches fiscales, les taxes affectées doivent être limitées, voire totalement réduites, pour permettre aux acteurs politiques législatifs et exécutifs d'avoir une vision complète et de renouveler leur vision politique dont le budget est à l'avant-garde de leur action.

Pour des raisons qu'il n'est pas toujours facile de comprendre, il a été constaté que peu de ministres ou responsables politiques ont le courage de mettre en application le sérieux budgétaire. Le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a totalement confirmé cette tendance. Une fois engagée, une dépense est très difficile à limiter. Chaque dépense fiscale connaît sa niche à laquelle elle est rattachée, mais chaque dépense budgétaire connaît le même lobbying

## L'évaluation, un enjeu politique de premier plan

À ce titre, il est également constaté que les acteurs exécutifs ou législatifs ne se sont pas saisis pleinement des potentialités permises par la Lolf. Il est sidérant de constater que le vote du projet de loi de finances (PLF) chaque année fait l'objet d'une couverture médiatique intense et d'une participation importante des députés et sénateurs à son processus. Le temps de l'évaluation est largement escamoté par une présence disparate des parlementaires dans l'hémicycle au printemps. La couverture médiatique est d'ailleurs largement décevante et assez hétérodoxe par rapport à d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni.

Les membres du gouvernement voient très peu leur responsabilité politique mise en cause dans la phase d'exécution du budget de la nation. L'évaluation n'est pas un enjeu politique, contrairement au vote du PLF, le budget prévisionnel étant un enjeu politique majeur à l'automne. Il faudrait que l'évaluation soit un enjeu politique de premier plan au printemps. Les acteurs politiques ne se saisissent pas des possibilités de prévision pluriannuelles permises par la Lolf. Seul le court terme fait l'objet d'un vrai débat. Le temps budgétaire long et le cercle vertueux entre prévision et évaluation demeurent des vœux pieux. Ce constat d'un déséquilibre entre le temps de l'autorisation parlementaire à l'automne et le temps de l'examen des résultats de l'action publique au printemps est unanimement partagé par les acteurs eux-mêmes.

### La note complète

*\*Erwann Laperdrix est actuellement chef du bureau de la performance de la dépense publique au ministère des Armées*



Par Bastien Scordia

Publié le 11 mars 2025 · 4 min de lecture

Institutions - Territoires

Budget

🔖 Enregistrer



## Les dernières actualités

IL Y A 49 MINUTES

Fonction publique : être manager, une circonstance qui peut être aggravante en matière disciplinaire

IL Y A 44 MINUTES

Découvrez le nouveau Acteurspublics.fr et son outil Acteurs Publics 360 IA

IL Y A 22 MINUTES

Frédéric Kletz : "L'absentéisme est un message envoyé par un agent qui ne se reconnaît plus dans l'organisation de travail"

[Plus d'actualités](#)

# Concours Talents : la rapporteure de la proposition de loi au Sénat déplore "le manque d'anticipation" du gouvernement

Dans son rapport remis à la présidence du Sénat le 5 mars 2025, Catherine Di Folco, la rapporteure au Sénat de la proposition de loi visant à proroger les concours Talents, déplore "le manque d'anticipation dont le gouvernement a fait preuve" concernant le devenir de ces concours "à l'origine du vide juridique actuel". La sénatrice souligne que la probable prorogation de l'expérimentation et son élargissement aux écoles d'ingénieur ne dispense pas le gouvernement d'une "réflexion de fond sur la nécessité de renforcer l'attractivité de la fonction publique auprès de l'ensemble des jeunes".



La sénatrice LR Catherine di Folco, rapporteure de la PPL Talents, appelle le gouvernement "à donner, le plus en amont possible, les moyens aux plus défavorisés de rejoindre la haute fonction publique". Sénat (capture d'écran)

Mercredi 12 mars 2025, le Sénat devrait poser la dernière pierre législative en vue de la prorogation du dispositif expérimental des concours Talents. L'expérimentation créée par une ordonnance du 3 mars 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043210416>) s'était brutalement arrêtée le 31 décembre dernier sans que le gouvernement ne se prononce sur une éventuelle prolongation, pérennisation voire un abandon de ces six concours d'accès à cinq écoles de la haute fonction publique (INSP, ENSP, EHESP, Enap et Inet).

Le rapport déposé par la rapporteure, Catherine Di Folco (LR, Rhône), le 5 mars dernier, rappelle le parcours législatif de la proposition de loi successivement actualisée par la commission des Lois de l'Assemblée nationale (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/725947-la-commission-des-lois-de-lassemblee-actualise-la-proposition-de-loi-prorogeant-les-concours-talents>)) puis adoptée en première lecture par la chambre basse du Parlement (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/726784-la-prorogation-des-concours-talents-adoptee-par-lassemblee-nationale>)),

seulement rejetée à l'extrême droite de l'hémicycle. Le texte a également été adopté à l'unanimité par la commission des Lois du Sénat, sans modification (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/727500-la-proposition-de-loi-prorogeant-les-concours-talents-adoptee-a-lunanimite-par-la-commission-des-lois-du-senat>)).

"Manque d'anticipation du gouvernement"

Il fustige surtout "le manque d'anticipation dont le gouvernement a fait preuve" ainsi que le retard de huit mois dans la remise du rapport d'évaluation du dispositif. Catherine Di Folco considère que "les enjeux de sécurité juridique et d'attractivité de la fonction publique auraient mérité le respect du calendrier" initialement fixé par l'ordonnance du 3 mars 2021 ce qui aurait permis au Parlement de se prononcer sur la pérennisation du dispositif avant son extinction au 31 décembre 2024. Elle appelle le gouvernement à respecter le délai de remise du prochain rapport, prévu pour le 31 mars 2028.

Dans l'attente de la probable promulgation de la proposition de loi, l'insécurité juridique pesant sur les concours persiste. En effet, les arrêtés d'ouverture des concours Talents pour 2025 pris pour certaines écoles dès l'été 2024 (ENSP et INSP) ne sont forts d'aucune base juridique. Raison pour laquelle l'Enap a fait le choix de ne pas ouvrir de concours Talents pour la session 2025. En outre, un recours déposé devant le Conseil d'État pour excès de pouvoir contre l'arrêté d'ouverture du concours Talents de l'INSP témoigne également de cette insécurité juridique, rapporte le document. Selon la commission des Lois du Sénat, le texte, dans sa rédaction actuelle (<https://www.senat.fr/leg/pp124-397.html>), devrait être à même de sécuriser les concours dont les arrêtés d'ouverture ont été pris en 2024 comme en 2025.

"UNE EXTENSION DE L'EXPÉRIMENTATION EN TROMPE-L'ŒIL"

Ce même texte prévoit l'extension du dispositif aux écoles d'ingénieurs AgroParisTech, l'Ensta (École nationale supérieure des techniques avancées) de Paris, l'ISAE (École supérieure de l'aéronautique et de l'espace) et l'ENPC (École nationale des Ponts et Chaussées) comme annoncé par le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, Laurent Marcangeli, en janvier dernier (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/724611-lavenir-des-concours-talents-finalement-assure-jusqu'en-2028>)). L'incidence de cet élargissement est jugée relative par la rapporteure quant à l'objectif "d'une plus grande diversité sociale et territoriale au sein de la haute fonction publique". En effet, son rapport relève que "les spécificités inhérentes aux règles de recrutement" des membres des grands corps technique "limiteraient fortement la portée et l'opérationnalité de la mise en œuvre de concours Talents". Seuls sept postes ayant été ouverts pour l'accès au corps des ingénieurs de l'armement au titre de la session 2025, le seuil maximal de 15 % de places réservés aux élèves des prépas Talents, un seul poste leur serait donc ouvert.

En conclusion, la sénatrice appelle le gouvernement à mener une "réflexion de fond sur la nécessité de renforcer l'attractivité de la fonction publique auprès de l'ensemble des jeunes et de donner, le plus en amont possible, les moyens aux plus défavorisés de rejoindre la haute fonction publique". Catherine Di Folco recommande de viser un public plus large, insistant sur le fait que les élèves des prépas Talents ont déjà accédé aux études supérieures. Elle invite à "davantage communiquer auprès des jeunes et à les accompagner vers les carrières de la fonction publique" dès l'enseignement secondaire.

## Les prépas talents ne font toujours pas le plein

Depuis leur instauration en 2021, les classes préparatoires Talents peinent à faire le plein. Alors que le président de la République affichait un objectif de 1 700 élèves à la rentrée 2021-2022, ils n'étaient que 1 525 élèves pour 1 950 places offertes en septembre 2024 soit un nombre de 425 places vacantes. La rentrée 2024 marque cependant une amélioration dans le ratio places offertes/nombre d'élèves accueillis. En effet, il s'agit du plus faible ratio depuis 2021. Sur la session 2022-2023, 663 places étaient ainsi restées vacantes, et 567 pour 2023-2024. Le nombre de classes est, lui, passé de 74 en 2021 à 103 à la rentrée 2024. Il a drastiquement augmenté en 2022 passant à 100 mais son nombre a été réduit en 2023 (97).

Consulter le dossier législatif (<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp124-353.html>) sur le site du Sénat.

### Documents

- Rapport Sénat PPL Talents (<https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/5/5/555502.pdf>)

Formation (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21308>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>) Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL\_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL\\_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 727849  4 min de lecture

Par Mathieu Vissouarn Publiée le 11/03/2025 à 14h57



Accueil > Article >

Frédéric Kletz : "L'absentéisme est un message envoyé par un agent qui ne se reconnaît plus dans l'organisation de travail"

## RESSOURCES HUMAINES

# Frédéric Kletz : "L'absentéisme est un message envoyé par un agent qui ne se reconnaît plus dans l'organisation de travail"

Par **Acteurs Publics** - 12 mars 2025 - 8 min de lecture

*Quelles sont les causes et les pistes à envisager pour améliorer l'approche de l'absentéisme dans la fonction publique hospitalière ? C'est ce qu'analyse pour nous Frédéric Kletz, enseignant-chercheur au Centre de Gestion Scientifique (CGS) de Mines ParisTech ... Entretien.*



*Frédéric Kletz, enseignant-chercheur au Centre de Gestion Scientifique (CGS) de Mines ParisTech*

DR

**En 2015, vous analysiez l'absentéisme comme un signal d'alarme dans la fonction publique hospitalière. Dans quelle mesure en est-il un ?**

Alors que l'absentéisme était souvent associé aux troubles musculo-squelettiques, nous nous sommes aperçu que cet aspect était mineur, la plupart de nos entretiens n'y faisant même pas allusion. Cela ne signifie pas que la souffrance physique n'était pas une source d'absentéisme, mais qu'elle n'en était pas la cause principale dans la représentation des acteurs de terrain. Les professionnels citaient en majorité les difficultés du travail, la charge mentale, la course à l'activité ou encore les changements organisationnels. Tout en pouvant être tout à fait légitimes, ces changements entraînent des conséquences sur les conditions de travail. L'absentéisme est finalement un message envoyé par un agent qui ne se reconnaît plus dans l'organisation de travail. Il ressent le besoin de se retirer, et par cet acte, il révèle qu'il ne retrouve plus le sens qui l'avait poussé à vouloir travailler au sein du système de santé.

**Faites-vous ce même constat près de dix ans après ?**

Les difficultés précédemment citées ont toujours lieu au sein des établissements hospitaliers. Le terme de course à l'activité demeure. Bien qu'elle provoque sans doute de la souffrance au travail, on peut toutefois la comprendre : tous les niveaux du système de santé rencontrent le besoin de rationaliser l'organisation du travail, de rechercher l'efficience tout en s'attachant à la qualité de l'offre de soins. S'il est logique d'avoir de nouvelles formes d'organisation du travail, elles peuvent avoir un certain nombre de retombées, comme la souffrance ressentie par le personnel.

## **Dans quelles mesures la pyramide des âges et le vieillissement de la population accentuent-ils les difficultés à l'hôpital ?**

Le vieillissement du personnel doit sans doute jouer sur l'absentéisme à l'hôpital, mais nos travaux n'ont pas porté sur le sujet. En revanche, le vieillissement de la population a bien un impact sur l'absentéisme dans le secteur hospitalier. Les professionnels de santé sont confrontés à des patients ayant un nombre croissant de comorbidités ainsi qu'à des maladies chroniques associées à l'âge. Cela crée de la lourdeur et de la complexité dans la prise en charge, qui entraînent des conséquences sur le personnel. En résumé, les professionnels de santé ont des moyens réduits tout en devant prendre en charge un nombre croissant de patients. Il y a aussi la question du virage ambulatoire, selon lequel il faut faire tourner les lits plus rapidement, qui renforce ce sentiment de ne plus avoir le temps d'assurer ses tâches. Un grand écart s'établit entre ces deux variables, qui représente l'un des éléments des difficultés de l'équation hospitalière et explique plusieurs manifestations, dont l'absentéisme. Une autre difficulté réside dans le nombre de postes vacants dans un établissement : les agents peuvent prendre de la distance en s'absentant ou en changeant de structure. Bien que la finalité soit différente, les mécanismes à l'origine de ces deux manifestations se ressemblent, voire sont communs. Ce sont des considérations que chaque manager de proximité pourrait mieux étudier et prendre en compte afin d'atténuer l'absentéisme et ses effets délétères.

## **Quels sont ces effets délétères ? Voulez-vous dire que l'absentéisme engendre lui-même de l'absentéisme ?**

Non seulement l'absentéisme représente un signal lancé, mais il entraîne également des conséquences concrètes sur l'organisation du travail. Un agent qui était attendu mais n'est pas venu met en difficulté l'équipe. Il faut trouver des solutions, qui s'avèrent souvent fragiles. Les employeurs vont par exemple demander à un agent qui était en congé de revenir ou de faire travailler l'équipe avec une personne en moins. Les agents qui vont porter seuls le travail qu'il faut de toute façon effectuer s'épuisent forcément plus rapidement, et peuvent ensuite être à leur tour absents. Absents à la fois parce qu'ils ont souffert la veille et parce qu'ils veulent lancer à leur tour l'alerte : *"l'organisation du travail compte sur nous pour suppléer les absents alors que ce devrait être au système de trouver des solutions."* L'absence peut donc être une conséquence du système : l'absentéisme crée de l'absentéisme, c'est un phénomène qui s'auto-entretient.

***"Faire en sorte que chacun puisse peser sur l'évolution de l'organisation permet de limiter la souffrance au travail, et donc l'absentéisme."***

Introduction serait sans doute préalable non seulement pour l'ensemble de l'organisation, pour l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du soin, mais aussi pour chacun des agents qui y travaille. C'est exactement notre rôle, en tant que chercheurs qui pratiquons la recherche-intervention : les établissements nous font rarement intervenir parce que les agents souffrent. En revanche, ils nous demandent souvent de contribuer à un projet de transformation organisationnelle. L'un des éléments de réussite du changement réside dans son aspect gagnant-gagnant pour le personnel. Faire en sorte que chacun puisse peser sur l'évolution de l'organisation permet de limiter la souffrance au travail, et donc l'absentéisme. Nous tirons ces enseignements de la centaine d'interventions que nous avons effectuées dans le secteur hospitalier. Elles nous ont rendu modestes, car nous nous sommes rendu compte qu'il n'y a pas forcément de solutions universelles qui pourraient s'appliquer partout. D'autre part, nous nous sommes aperçus de la complexité de ces sujets et de la difficulté d'identifier des solutions acceptables pour tous les acteurs. Cette étude nous a également permis de nous confronter à des questions d'organisation collective et de sortir de l'idée selon laquelle l'ensemble des problèmes viendrait des autorités de tutelle. Non seulement le haut n'est pas plus responsable que le bas, mais surtout il existe toujours des marges de manœuvre pour modifier l'organisation du travail et la rendre plus respectueuse des contraintes des uns et des autres à l'intérieur des effectifs.

### **Pouvez-vous donner des exemples de leviers à actionner ?**

Il est possible de changer l'organisation, notamment en revoyant les modalités de prise en charge des patients. Il faut prendre au sérieux la question de l'organisation du travail, en se demandant comment on peut l'imaginer collectivement. Ce rôle revient au manager de proximité. L'un des moyens de revoir les enjeux d'organisation est le fait d'améliorer la coordination en accroissant la connaissance mutuelle. Par exemple, au lieu de se plaindre de tel service médico-technique qui ne répondrait pas bien aux attentes d'une unité clinique, il est important de comprendre quelles sont ses propres contraintes. Autre exemple : une expérimentation avait été lancée il y a deux ans pour améliorer l'organisation des urgences en Ehpad [*établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ndlr*]. Lorsqu'un de leurs patients est en difficulté, les Ehpad n'ont parfois pas les ressources internes pour le prendre en charge. L'un des réflexes est de les envoyer aux urgences, ce qui n'est pas forcément la meilleure solution ni pour le patient ni pour le personnel de l'Ehpad ni pour les urgences. Une étude a donc été lancée pour savoir s'il était possible d'imaginer une autre forme d'organisation. Un dispositif avait été testé, consistant par exemple à faire se rencontrer les services des urgences et ceux des Ehpad. Ils ont commencé à mieux se connaître, à mieux se comprendre et donc à se rendre compte de leurs contraintes respectives pour améliorer les pratiques.

## COERCITIVES. DES SOLUTIONS LOCALES DOIVENT ÊTRE INVENTÉES

**Vous êtes intervenu au nom de la recherche-action, mais ne serait-ce pas aussi le rôle des ARS ou de l'administration centrale de pousser ces sujets ?**

Partageant le constat et les enjeux de ces sujets, les autorités de tutelle tiennent effectivement ce rôle pour la plupart d'entre elles. Elles ont évidemment leur part à prendre dans cette prise de conscience afin que le système au sens large soit étudié. Car lorsque l'on est confronté à un phénomène complexe, il n'y a pas de solution standard, de "prêt-à-porter". Les hôpitaux ou les ARS pourraient étudier l'absentéisme comme un projet de recherche en associant tous les acteurs et en y accordant le temps d'analyse nécessaire. Non seulement cette approche me paraît prudente, mais elle permet aussi de placer la réflexion au bon endroit, et non pas dans un espace coercitif ou de productivité. Il serait souhaitable de plonger la question de l'absentéisme dans un contexte organisationnel et de mobiliser le débat interne. Cela permettrait de se rendre compte que l'absentéisme ne se réglera pas par des pistes de solutions périphériques et superficielles, comme les méthodes coercitives. Des solutions locales doivent être inventées en fonction des configurations dans lesquelles cet absentéisme a lieu : les mesures ne donneront pas de résultat sans rentrer dans la profondeur de l'organisation.

**Propos recueillis par Bastien Scordia et Philippine Ramognino**



**Par Acteurs Publics**

Publié le 12 mars 2025 · 8 min de lecture

Santé - Social

Hôpital

 Enregistrer



### Les dernières actualités

IL Y A 30 MINUTES

**14 feuilles de routes régionales RH validées en deux ans**

IL Y A 27 MINUTES

**Cahiers de doléances – Culture – Numérique durable**



# Dyslexie, dyspraxie, TDAH... Les enseignants désarmés face à l'explosion des diagnostics

Par Victoire Lemoigne

Publié le 9 mars à 08h00,

Mis à jour le 10 mars à 18h08

langue française



L'individualisation des aménagements est un casse-tête pour le corps enseignant. Adobe stock / illustration Charlotte Paroïelle

**ENQUÊTE -** Devant la multiplication des aménagements spécifiques, les professeurs peinent à jongler entre leur mission pédagogique et les exigences d'inclusivité.

«Qui a le temps, avec 32 élèves, de prévoir des aménagements spécifiques pour quatre, voire cinq d'entre eux ?» fulmine Antoine\*, professeur des écoles en CP à Paris. «J'ai un élève atteint d'un trouble de l'attention qui a le droit de partir de la classe au milieu du cours. Ce matin, il n'a pas arrêté de quitter la salle, et a passé la

*de mi-journée à faire du pixel art sur sa tablette. Quand il y a plusieurs cas particuliers dans une même classe, c'est impossible de les accompagner correctement»,* confie-t-il.

Emploi du temps aménagé, lecture orale ou reformulation des consignes, dictées à trous, photocopies du cours... Les enseignants sont désormais sommés de répondre à chaque trouble spécifique de l'apprentissage (TSA) par une adaptation pédagogique. *«En entreprise, quand un employé doit se spécialiser pour répondre à un besoin spécifique, il reçoit une prime. Nous, on n'a rien»,* ironise Alice, professeure d'histoire au collège, qui regrette cette double casquette de pédagogue et de professionnel de la santé qu'on lui fait porter.

*«Sur les trente dernières années, tous les diagnostics de troubles du neurodéveloppement ont augmenté»,* explique Frank Ramus, chercheur en sciences cognitives et directeur de recherche au CNRS. La CIM-11, dernière version de la Classification internationale des maladies, définit les troubles neurodéveloppementaux comme les troubles comportementaux et cognitifs qui se produisent pendant la période développement, et provoquent d'importantes difficultés d'acquisition et d'exécution de fonctions spécifiques intellectuelles, motrices, de langage ou sociales. Parmi eux, on compte les troubles du spectre de l'autisme (TSA), ceux du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), mais aussi les troubles de l'apprentissage comme la dysphasie, la dyscalculie, la dyslexie, la dysgraphie... En France, ils concernent une personne sur six.

## **Une inflation abusive des étiquettes ?**

*«S'il semble y avoir aujourd'hui une explosion de ces troubles cognitifs, c'est qu'ils ne sont entrés que tardivement dans le champ du handicap»,* explique Frank Ramus. La loi du 11 février 2005 garantit à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être scolarisé dans une école ordinaire, moyennant des aménagements spécifiques.

*«C'est normal qu'il y ait, depuis 20 ans, de plus en plus de personnes qui fassent valoir leurs droits»,* poursuit le chercheur. Selon lui, *«le paysage cognitif des élèves»* n'a *«pas changé en 40 ans»*, mais les élèves étaient alors souvent jugés *«feignants ou incapables»*, et parfois directement envoyés dans des structures spécialisées.



## ***J'ai l'impression que l'Éducation nationale encourage à étiqueter à tout prix tout comportement atypique.***

Une professeure des écoles de CM1 en banlieue parisienne

Ces élèves sont-ils trop précocement catalogués comme des «*patients*» ? Certains enseignants dénoncent cette approche «médicalisante» de l'Éducation nationale, qui ferait trop vite le lien entre difficultés d'apprentissage et incapacités cognitives. Et éluderait hâtivement la question pédagogique. *«Une année scolaire peut être difficile pour un élève, mais cela peut aller mieux ensuite. J'ai l'impression que l'Éducation nationale cherche à étiqueter à tout prix tout comportement atypique»*, souffle une institutrice de CM1. L'exemple de la dyslexie est éloquent. *« Comment diagnostique-t-on une dyslexie ? Beaucoup continuent à penser qu'on la constate comme on reconnaîtrait une grippe. Il s'agit en fait d'une construction statistique : on identifie comme dyslexiques les plus mauvais lecteurs, par rapport à une médiane qui change chaque année »*, avance Stanislas Morel.

Les élèves «*dyslexiques*» ont du mal à associer signes écrits et phonèmes, et à saisir rapidement un mot dans sa globalité. Pour certains spécialistes, des méthodes d'enseignement comme la lecture globale ont abaissé le niveau général et conduit à davantage de dépistages. Frank Ramus abonde : *«Avec un meilleur enseignement de la lecture en France, certains élèves à risque de dyslexie ne franchiraient pas les seuils de diagnostic.»*

## **Une médicalisation «décomplexée»**

*«On voit que le fait même de poser un diagnostic pose problème, avec le risque que les politiques publiques aillent trop vite en besogne, et mettent trop l'accent sur ce diagnostic»*, explique Stanislas Morel. Pour un simple problème de pauvreté lexicale, il est de plus en plus fréquent que des enseignants ou des parents d'élèves s'orientent vers des professionnels de santé. *«Ça incite les élèves qui ne sont pas bons à se faire étiqueter comme «biologiquement nuls»»*, lance Jeanne\*, professeure de philosophie à Lyon.

Parfois, les parents justifient par ailleurs le comportement pénible d'un enfant par un diagnostic abusif de TDAH ou de précocité intellectuelle. Stanislas Morel relève d'ailleurs l'écart entre les établissements favorisés, où les parents obtiennent

facilement des diagnostics et des suivis privés, et les établissements plus populaires où les délais médicaux sont très longs.

## **Le risque est que les politiques publiques aillent trop vite en besogne, et mettent trop l'accent sur le diagnostic.**

Stanislas Morel, sociologue et maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Sorbonne-Paris-Nord

La médicalisation du milieu scolaire est longtemps restée *«contestée et contenue»*, selon le sociologue, qui décrit le tournant des années 1990 comme celui d'une *«médicalisation décomplexée»*, avec la montée en puissance des neurosciences cognitives et la banalisation des troubles des apprentissages et de la *«galaxie des DYS»*. *« Dans tout système, il peut y avoir des abus, avec des enseignants qui tentent par exemple de se débarrasser des difficultés scolaires en externalisant immédiatement le problème vers des professionnels de santé »,* développe Frank Ramus. Avant de nuancer : *«Ce n'est pas une raison pour jeter le bébé avec l'eau du bain, et dire que tous ces troubles, c'est n'importe quoi.»*

Face aux abus de diagnostics, la démarche de la *«réponse à l'intervention»* a fait ses preuves outre-Atlantique. Au lieu d'attendre le constat d'un échec durable de l'apprentissage pour poser une étiquette et fournir un aménagement, cette méthode consiste à intensifier l'intervention pédagogique à la racine. Notamment par un enseignement plus dense et en petits groupes d'élèves dont les besoins sont similaires. Si l'élève reste à la marge, alors seulement son enseignant se tourne vers un professionnel de santé. *«Si cette méthode était bien appliquée, nous allégerions la charge des orthophonistes, qui se retrouvent souvent avec des élèves dits dyslexiques alors qu'ils ont simplement besoin qu'on leur enseigne correctement la lecture»*, explique Frank Ramus.

## **Le casse-tête de l'individualisation**

Aujourd'hui, des pays comme l'Angleterre et l'Écosse comptent 12 à 15% d'élèves ayant des besoins particuliers. *«En France, l'Éducation nationale n'en est pas encore là. Mais elle rame déjà beaucoup, et tente comme elle peut d'absorber le choc des*

*demandes d'aménagement et d'adaptation*», explique Frank Ramus. Un engorgement d'autant plus problématique qu'il peut ralentir le parcours de combattant d'élèves qui, eux, sont en grande souffrance car atteints de troubles graves.

En pratique, l'individualisation est un casse-tête. D'où la nécessité d'appliquer un même aménagement pour des besoins différents, ce qui débouche parfois sur des situations absurdes. Maria\*, professeure de français en troisième, critique la mise en place des aménagements standardisés dans le cadre de plans d'accompagnement personnalisés (PAP). *«Au brevet, certains élèves ont une dictée aménagée. Il y a une dizaine de mots, avec trois propositions d'orthographe différente à chaque fois. Mais les bénéficiaires d'un PAP n'ont pas toujours besoin de cette aide, car ils peuvent être très bons en orthographe ou en grammaire.»* Un trouble *«spécifique»*, comme le rappelle le sociologue Stanislas Morel, signifie précisément qu'il ne s'agit pas d'une défaillance globale, mais qu'*«un seul processus cognitif est touché»*.

Sujet de la dictée aménagée pour les candidats du brevet 2024 reconnus en situation de handicap.

<https://eduscol.education.fr/>

Les enseignants sont désormais incités à diversifier et à adapter leur pédagogie, en considérant les *«besoins éducatifs particuliers»* de leurs élèves. *«J'ai une collègue qui surnomme sa classe son «institut médical spécialisé (IML)». L'un de ses élèves est atteint d'une forme d'autisme très sévère. Il passe la journée dans le couloir ou dans*

*la cour. Comment le faire travailler ?*», continue Jeanne\*. La professeure des écoles poursuit : *«L'école pour tous, c'est un très beau principe. Mais c'est nous qui payons les pots cassés»*.

À l'inverse, certains élèves sont étiquetés «*précoces*», alors qu'ils ne sont pas en souffrance. *«On a construit tout un problème de la précocité intellectuelle. Mais les enquêtes sociologiques montrent que pour la grande majorité des enfants avec un QI un peu supérieur à 130, tout se passe très bien à l'école, ils sont à l'aise socialement... »*, glisse Stanislas Morel.

*«Cette médicalisation des difficultés scolaires s'inscrit dans un processus de médicalisation de l'existence, par laquelle le modèle de la santé s'étend aux sphères sociale, politique, psychologique»*, craint le philosophe Bruno Couillaud. Y a-t-il un risque que la société finisse par *«pathologiser»* des comportements autrefois considérés comme normaux chez les enfants, comme l'agitation ou la difficulté de concentration ? *«Certains parents viennent négocier un diagnostic, vont voir les enseignants en expliquant que leur enfant n'a pas de retard global, mais simplement une caractéristique cognitive spécifique»*, explique Stanislas Morel. *«On tend à confondre les difficultés scolaires et les troubles, alors qu'on n'est pas dans la même sorte de réalité »*, conclut le philosophe Bruno Couillaud.

#### **La rédaction vous conseille**

- **Au Grand Rex, Joan de Nadau subjugué les Parisiens (et François Bayrou)**
- **Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur Plotin**
- **L'alsacien, le français et l'allemand: la guerre des langues en Alsace**

• LE MONDE ÉVÉNEMENTS

## Rémi Soulé : « Nos enfants disent wesh ? Remercions-les ! »

### TRIBUNE

#### Rémi Soulé

Docteur en sciences du langage à Sorbonne Université

Docteur en sciences du langage à Sorbonne Université et fondateur de l'association Néolectes, Rémi Soulé se réjouit, dans une tribune au « Monde », de la richesse linguistique des adolescents, preuve de leur adaptabilité et de leur construction. Il interviendra, le 23 mars, lors du festival Nos futurs, organisé à Rennes.

Publié aujourd'hui à 05h30, modifié à 10h39 | Lecture 4 min.

**V**os enfants, vos élèves disent « wesh » ? Vous voudriez corriger cette mauvaise habitude pour sauver ces jeunes ? Pour sauver la société ? Pour sauver la langue elle-même ? Vous ne seriez pas les premiers. A moi, qui ai fait une thèse sur les façons de parler des jeunes, on a souvent expliqué que mon travail serait compliqué parce que les jeunes ne savent plus parler. Les jeunes eux-mêmes partageaient cet avis. En retournant au collège pour récolter des données à leur contact, j'ai pu leur présenter mon sujet. Leur réponse m'est restée : « *Notre langage à nous, c'est pas du français.* » Sacré but contre leur camp.

Une fois ma thèse terminée – le sujet était finalement possible –, j'ai souvent repensé à ces réactions. Pourquoi ces discours alarmistes ? Regardez pourtant : deux ans après, plus personne ne dit « quocoubeh » et la langue française ne s'est pas désintégrée. Les jeunes ont bien leurs habitudes, sans cesse renouvelées, en matière de langage. Des mots apparaissent, disparaissent, changent de forme ou d'usage, continuellement. Plus rarement, on voit poindre des tournures syntaxiques, des préfixes ou des suffixes, des prononciations, des intonations. Que vous les compreniez ou pas, rassurez-vous, c'est bien du français. Vos enfants, vos élèves disent « wesh » ? Tant mieux !

**Lire aussi l'enquête |** [Ces jeunes qui assument de ne pas avoir d'ambition professionnelle : « Je suis devenue allergique au mot "challenge" »](#)

Commençons par rappeler l'essentiel : les jeunes ne parlent pas une autre langue. Non seulement ils ne parlent pas tous de la même manière, mais surtout aucun n'utilise exactement les mêmes mots avec ses amis, ses parents, ses profs, ses éducateurs sportifs, de même que les adultes modulent selon le contexte. Les jeunes s'adaptent... et persistent à parler français. Même quand une tournure nous

échappe dans un dialogue entre jeunes, on ne comprend pas rien : la syntaxe, la grammaire et la prononciation restent conformes à la norme la plus habituelle du français.

## Créer de nouveaux mots

L'association Néolectes recense justement ces usages nouveaux et relaie des exemples réels. Voyons ces exemples : « *je me suis fait tunnéliser par un spécialiste des cryptomonnaies* », « *en route pour barbarater mes barbaparties* », « *j'ai passé toute la soirée à acquiescer sans réagir, un peu en mode PNJ* ». Si vous ne comprenez pas ces phrases, c'est sans doute que vous ne comprenez pas « tunnéliser », « barba- » ou « en mode PNJ ». C'est tout. Le reste est parfaitement banal.

L'incompréhension est-elle vraiment si grande ou le malaise vient-il d'une peur de la nouveauté ? De la différence ?

La nouveauté et la différence sont pourtant nécessaires. Créer des nouveaux mots sert à désigner de nouvelles choses (non, un *date* n'est pas tout à fait un rencard), plus rarement à crypter des messages ou à s'amuser : les adultes font aussi toutes ces choses. L'adolescence est un âge où on cherche également à construire son identité : on ne s'habille pas comme ses parents, on n'écoute pas les mêmes musiques, pourquoi parlerait-on de la même manière ? Forger son identité en parlant est tout naturel. Les jeunes ont besoin de lien social avec leurs pairs, de reconnaître les membres de leur groupe en se distinguant des autres (les parents, les profs, les enfants plus jeunes...). Les adultes aussi l'ont fait, leurs parents le leur ont reproché, eux-mêmes l'avaient fait. A ce rythme, on peut remonter quatre siècles en arrière. Laissons donc les jeunes parler : ils grandissent.



Des étudiants, à Rennes, le 17 janvier 2025. LOUISE QUIGNON / DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

**Lire aussi |** [Ma vie d'ado : «J'essaie d'éduquer mes parents, mais ils n'écoutent pas»](#)

Vous ne comprenez pas ce que disent vos enfants ? Demandez-leur tout simplement, sans émerveillement ni jugement péremptoire. C'est une rare occasion d'inverser les rôles : le jeune a la connaissance et l'adulte ne l'a pas. A l'adulte alors de s'en saisir pour stimuler l'intelligence du jeune. De cette façon on lutte contre un sentiment de domination et d'insécurité linguistique. Faire croire aux jeunes francophones que leur langage, comme me l'ont confié mes informateurs collégiens, « *c'est pas du français* », c'est tout simplement les faire taire.

## Enjeu démocratique

Laisser les jeunes parler est également un enjeu démocratique. Ils ne sont pas égaux face au langage scolaire : s'ils sont issus d'une famille favorisée, à la culture scolairement valorisée, alors ils sauront manipuler tout l'éventail des usages possibles, ils sauront quoi dire et ne pas dire face à un enseignant. S'ils viennent au contraire d'une famille défavorisée à la culture délégitimée, ils partiront de loin. Le manque de mixité entre collèves et même, maintenant, entre classes, nourrit ces inégalités.

Les mots à la mode viennent en revanche les contrer. Encourager leurs façons de parler est donc le meilleur moyen de leur donner confiance et de valoriser des compétences qu'ils peuvent tous avoir. Montrons-leur que, du vocabulaire, ils en ont. Pourquoi nous priver de réduire un peu les inégalités entre les jeunes, sinon par élitisme et par mépris ?

**Lire aussi :** [Ma vie d'ado : « Mon monde s'agrandit, quand j'aurai 16 ans, je me sentirai vraiment adulte »](#)

Laisser les jeunes parler est important, enfin, pour la langue elle-même. Remettons-nous enfin en question à ce sujet. Nos réactions aux évolutions de la langue sont irrationnelles et malsaines. L'Académie française publie un dictionnaire d'une rare indigence ? Le président de la République le célèbre. Certains sont réfractaires au changement linguistique qui est l'essence de toute langue vivante ? On les appelle puristes. On propose une timide réforme des accents circonflexes et des traits d'union devenus désuets ?

Trente-cinq ans après, elle n'est toujours pas appliquée. L'usage d'un signe de ponctuation comme le point médian se développe ? Certains élus voudraient le sanctionner pénalement. Peut-être est-il temps d'en finir avec ces paniques morales d'un autre siècle et de laisser aux jeunes la place qu'ils méritent. Remercions-les plutôt : ils font de notre langue une langue vivante.

- ¶ La « grande assemblée » consacrée au thème « Comment éduquer nos parents ? » a lieu dimanche 23 mars de 14 h 30 à 16 heures à l'auditorium des Champs libres (10, cours des Alliés, 35000 Rennes). Entrée libre.
- ¶ L'intégralité du (riche) programme du festival Nos futurs est accessible en suivant [ce lien](#).
- ¶ Cet article fait partie d'un dossier réalisé dans le cadre d'un partenariat avec les Champs libres et Rennes Métropole.

**Rémi Soulé** (Docteur en sciences du langage à Sorbonne Université)

---

## Jeux

Découvrir

### Mots croisés mini

Profitez tout l'été de grilles 5x5 inédites et ludiques, niveau débutant

### Mots croisés

Chaque jour une nouvelle grille de Philippe Dupuis